

2022

RAPPORT ANNUEL



Humanisons le droit d'asile.



SOMMAIRE



01

EDITORIAL

Page 1

02

QUI SOMMES-NOUS ?

Page 2

03

RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

Page 4

04

PASSERELL SUR LE TERRAIN

Page 8

05

PLAIDOYER

Page 11

06

CONSULTANCE

Page 18

07

SENSIBILISATION

Page 21

08

SOCIALISATION

Page 24

09

IMPACT

Page 27

10

RESSOURCES

Page 29

1. EDITORIAL



Edoardo Stoppioni - administrateur de Passerell

La première moitié de 2023 vient de s'écouler, une période complexe du point de vue des droits des plus vulnérables. La guerre s'est installée à nouveau sur le continent européen avec l'agression russe en Ukraine. En raison de la situation, la Russie a été expulsée du Conseil de l'Europe, ou bien elle a décidé de le quitter elle-même si l'on suit la rhétorique russe. Nous constatons que **cette situation laisse les plus vulnérables dénués de la protection accordée par le droit supranational.**

Cette protection était loin d'être anodine, comme le démontre l'évolution du contentieux russe devant la Cour européenne des droits de l'homme en matière de droits des minorités LGBTIAQ+. Dans l'arrêt *Fedotova*, la Cour a condamné la Russie pour violation du droit à la vie privée des couples de même sexe, en raison de l'absence de tout outil juridique permettant une forme d'union juridique scellant une communauté de vie.

La **Cour EDH a également sanctionné le Grand-Duché**, dans un arrêt *Halet c. Luxembourg*, en raison de l'absence de protection suffisante d'un lanceur d'alerte dans le cadre du scandale Luxleaks. Cet arrêt attire l'attention du monde judiciaire luxembourgeois sur **l'importance d'une application scrupuleuse de la Convention en droit interne**. Cela est d'autant plus urgent alors que le Luxembourg vient de finaliser sa **réforme constitutionnelle**. En effet, cette nouvelle norme fondamentale, qui entrera en vigueur en juillet 2023, contient un chapitre en matière de protection des droits humains dont les aspects problématiques n'ont cessé d'être soulignés.

Dans ce contexte, l'action des défenseurs de droits comme Passerell se révèle des plus fondamentales. Et une telle action ne serait possible sans le soutien de toutes celles et ceux qui permettent à notre association de vivre et de **continuer à veiller au respect des droits des plus vulnérables**. Connue pour son action en faveur des demandeur.euse.s, bénéficiaires et débouté.e.s de la protection internationale, Passerell a aujourd'hui un mandat ultérieur, grâce à un financement européen, en matière de protection contre les violences de genre et de sensibilisation à l'application de la Convention d'Istanbul.

C'est donc un **remerciement sincère** que nous adressons à toutes les personnes qui nous permettent de continuer nos activités et qui les alimentent au quotidien. Car les droits humains ne sont jamais un acquis, ils ne sont jamais un luxe, mais bien plus l'âme de nos sociétés démocratiques pour laquelle il faut lutter jour pour jour !

UN TRÈS SINCÈRE MERCI !

2. QUI SOMMES-NOUS ?

GOVERNANCE - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Catherine WARIN - Présidente, co-fondatrice et administratrice

Alexandre LABIGNETTE - Trésorier et administrateur

Noëlle GÉRIN - Secrétaire et administratrice

Edoardo STOPPIONI - Administrateur

Saniyé TIPIRDAMAZ - Administratrice

EQUIPE OPÉRATIONNELLE

3 salariées à temps plein

Ambre SCHULZ - Coordinatrice de projets

Marion DUBOIS - Chargée de projets

Lise Aylin KAYA - Chargée de projets

4 interprètes en mesure d'activation

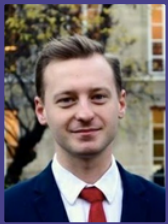
Salam - interprète arabe

Samira AMINI - secrétariat / interprète farsi

Nazik FAYADI - secrétariat / interprète arabe

Habtom SNKEY - interprète tigrigna

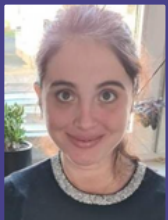




CELLULE DE VEILLE ET D'ACTION JURIDIQUE



Cette année encore, nous avons pu compter sur le soutien indéfectible de notre équipe composée d'une **trentaine de bénévoles**.



Juristes de profession, ils donnent de leur temps et réalisent diverses missions à la fois pour **faire connaître l'association** (animation des réseaux sociaux, participation à des événements de socialisation) mais aussi pour accompagner nos bénéficiaires vers une **meilleure connaissance et utilisation de leurs droits** (recherches individuelles, veille jurisprudentielle).



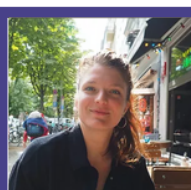
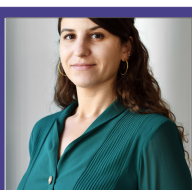
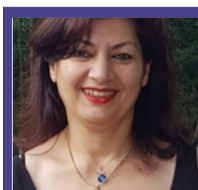
En 2022, nous avons eu le plaisir d'accueillir **neuf nouveaux bénévoles**.



Si vous souhaitez nous rejoindre comme bénévole n'hésitez pas nous contacter : contact@passerell.lu.



plus d'infos sur
le
fonctionnement
de la cellule p.
10



03. RETOUR SUR



24 février 2022

Déclenchement de la guerre en Ukraine
Passerell se mobilise et adapte ses services à l'accueil des personnes fuyant le conflit

07 mai 2022

A l'occasion du festival des migrations, Passerell donne une conférence sur la protection accordée aux victimes de violence liée au genre

19 juillet 2022

Ambre Schulz participe au "Summer Seminar" organisé par l'OKAJU et intervient lors de la journée dédiée aux enfants exilés et aux MNA

15 mars 2022

Participation à la conférence-débat sur les mineur.e.s non accompagné.e.s organisée par Time For Equality après la projection du documentaire *Shadow game*

21 juin 2022

Passerell annonce par communiqué de presse devoir mettre fin à ses activités au cours de l'été si de nouveaux financements ne sont pas rapidement trouvés



PASSERELL EN DANGER.

DES CENTAINES DE PERSONNES SANS SOUTIEN.

L'ANNÉE 2022



20 septembre 2022

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance rencontre la société civile dans le cadre de son évaluation du Luxembourg

19 octobre 2022

Soirée caritative pour le lancement de "JUMA House", structure de soutien thérapeutique ouvert à tou.te.s. L'occasion pour Passerell de rapeler les besoins spécifiques en terme de santé mentale pour les personnes exilées.

24 octobre 2022

Le GREVIO, organe indépendant chargé de veiller à la bonne implémentation de la Convention d'Istanbul, effectue sa première visite au Luxembourg. Passerell est invité à partager ses observations sur la protection accordée aux femmes exilées.

8 octobre 2022

Passerell participe à la manifestation organisée par la communauté afghane au Luxembourg pour la reconnaissance des persécutions subies par la population hazara en Afghanistan



19 octobre 2022

Organisation d'un tournoi de football entre réfugié.e.s et résident.e.s afin de créer du lien social et lever des fonds pour Passerell



FAITS MARQUANTS

1. LE CONFLIT EN UKRAINE ET LE DÉCLENCHEMENT DE LA PROTECTION TEMPORAIRE

Chronologie

24 février 2022 : la Russie envahie l'Ukraine, la guerre éclate.

En quelques jours : **650 000**

personnes fuient le territoire ukrainien, la plupart se dirigeant dans des pays voisins membres de l'UE.

2 mars 2022 : pour la première fois, la Commission européenne déclenche l'activation de la **Directive protection temporaire**.

Que prévoit la Directive ?

- Une protection valable 1 an, renouvelable sur décision de la Commission.
- Pour :
 - les citoyen.ne.s ukrainien.ne.s et leur famille;
 - les BPI et apatrides;
 - les résident.e.s permanent.es qui ne peuvent retourner dans leur pays d'origine dans des conditions "sûres et durables"

Droits conférés par ce statut :

- séjour ;
- accès au marché du travail, au logement ;
- assistance sociale et médicale ;
- éducation.

Impact au Luxembourg

- **5397** demandes de protection temporaire ;
- 6% de refus ;
- **+** **élan de solidarité** jamais vu (hébergement chez des personnes privées, réponse rapide et commune des Etats membres de l'UE). Une mobilisation globale de l'UE est possible à l'avenir pour offrir une protection à ceux fuyant un conflit.
- **différence de traitement** entre **ressortissant.e.s ukrainien.ne.s** et non-ukrainien.ne.s fuyant le même conflit.

Actions mises en oeuvre par Passerell

- + de **80 personnes** accueillies entre mars et juin ;
- entre juin et décembre : en moyenne 5 personnes par mois ;
- aussi bien des bénéficiaires de la protection temporaire que des personnes ayant eu un **refus** ;
- questions inédites nécessitant des recherches de la part de la cellule bénévole et des salariées.



2. PASSERELL FACE AU RISQUE DE L'ARRÊT DE SES ACTIVITÉS



Juin 2022 : Passerell annonce devoir mettre fin à l'accompagnement de personnes exilées dès l'été faute de financements suffisants et prévoit de **licencier** 4 salarié.e.s en août.

La raison : un manque de **soutien adéquat** des autorités.

La situation dans laquelle s'est retrouvée Passerell pose une question plus large : celle du **financement étatique des organisations qui oeuvrent pour le respect des droits humains au Luxembourg**.

Avec une trentaine d'autres acteur.rice.s de terrain, Passerell a signé à l'été 2022 une **lettre ouverte** en demandant aux ministres compétents :

1. d'ouvrir rapidement un dialogue avec le secteur des droits humains pour examiner les possibilités d'améliorer et de pérenniser le soutien public à ce secteur ;
2. notamment en intégrant mieux le respect des droits humains dans les thématiques de leurs appels à projets.

Les subventions publiques aux associations sont en très grande majorité fléchées vers des projets culturels ou sociaux : aucun appel à projets ministériel ces dernières années n'a porté sur le droit, qui est notre cœur de métier. De fait, nous sommes donc privées de financements publics sur le long terme - Catherine WARIN

SI PASSERELL A PU MALGRÉ TOUT MAINTENIR SES ACTIVITÉS, C'EST PRINCIPALEMENT GRÂCE AU SOUTIEN INDÉFACTIBLE DE DONATEURS PRIVÉS, MÉCÈNES, CLUBS ET FONDATIONS. JAMAIS NOUS N'AVIONS ASSISTÉ À UNE TELLE MOBILISATION ET POUR CELA, NOUS VOUS DISONS À TOU.TE.S :

MERCI

Suite à la publication de cette lettre et à nos échanges avec les autorités, nous avons pu découvrir une nouvelle ligne budgétaire dans le budget 2023 du Ministère de la Justice, intitulée "**participation de l'Etat aux frais des organisations oeuvrant dans le domaine des droits humains au Luxembourg**" pour un montant maximal de 75.000€.

Cette somme sera allouée aux organisations retenue dans le cadre d'un **appel à projets** lancé courant 2023 par le Ministère.

Bien que le montant reste modeste, il montre l'**impact que notre lettre ouverte** a pu avoir au sein du gouvernement, qui a su être à l'écoute des besoins de la société civile.

4. PASSERELL SUR LE TERRAIN

PERMANENCE D'ACCÈS AUX DROITS

Depuis 7 ans, Passerell reçoit au sein de sa permanence des personnes exilées pour les informer sur la procédure de protection internationale, répondre à leurs questions liées à leurs droits et les accompagner dans leurs démarches.

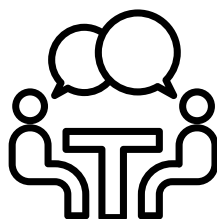
En **2022**, les trois salariées de Passerell ont assuré pas loin de **800 rendez-vous**, qui se matérialisent de la façon suivante :

- Ecoute attentive ;
- Fourniture d'informations pertinentes sur la procédure, les raisons d'un refus de protection, les voies de recours ou encore le regroupement familial ;
- Assistance particulière destinée aux personnes vulnérables dont les problématiques sociales s'articulent difficilement avec la question migratoire.



EN QUOI NOTRE TRAVAIL EST DIFFÉRENT ET COMPLÉMENTAIRE DE CELUI DE L'AVOCAT.E ?

- Nous ne sommes pas des avocat.e.s et ne pouvons donc pas signer de recours auprès des juridictions ;
- Nous faisons des **recherches précises sur des dossiers individuels**, une **veille jurisprudentielle** en termes de droit d'asile et droits fondamentaux et **transmettons ces informations aux avocats** pour les appuyer dans des procédures où les **délais pour agir sont souvent très courts**.
- Nos résultats sont aussi **partagés à plus large échelle** via des newsletters.
- Ce travail de terrain est indissociable de notre **travail de plaidoyer** : lorsque nous constatons certaines pratiques de non-respect du droit, nous discutons, sensibilisons et proposons des solutions à niveaux différents pour que chacun.e ait accès à ses droits.



LA PERMANENCE EN CHIFFRES :

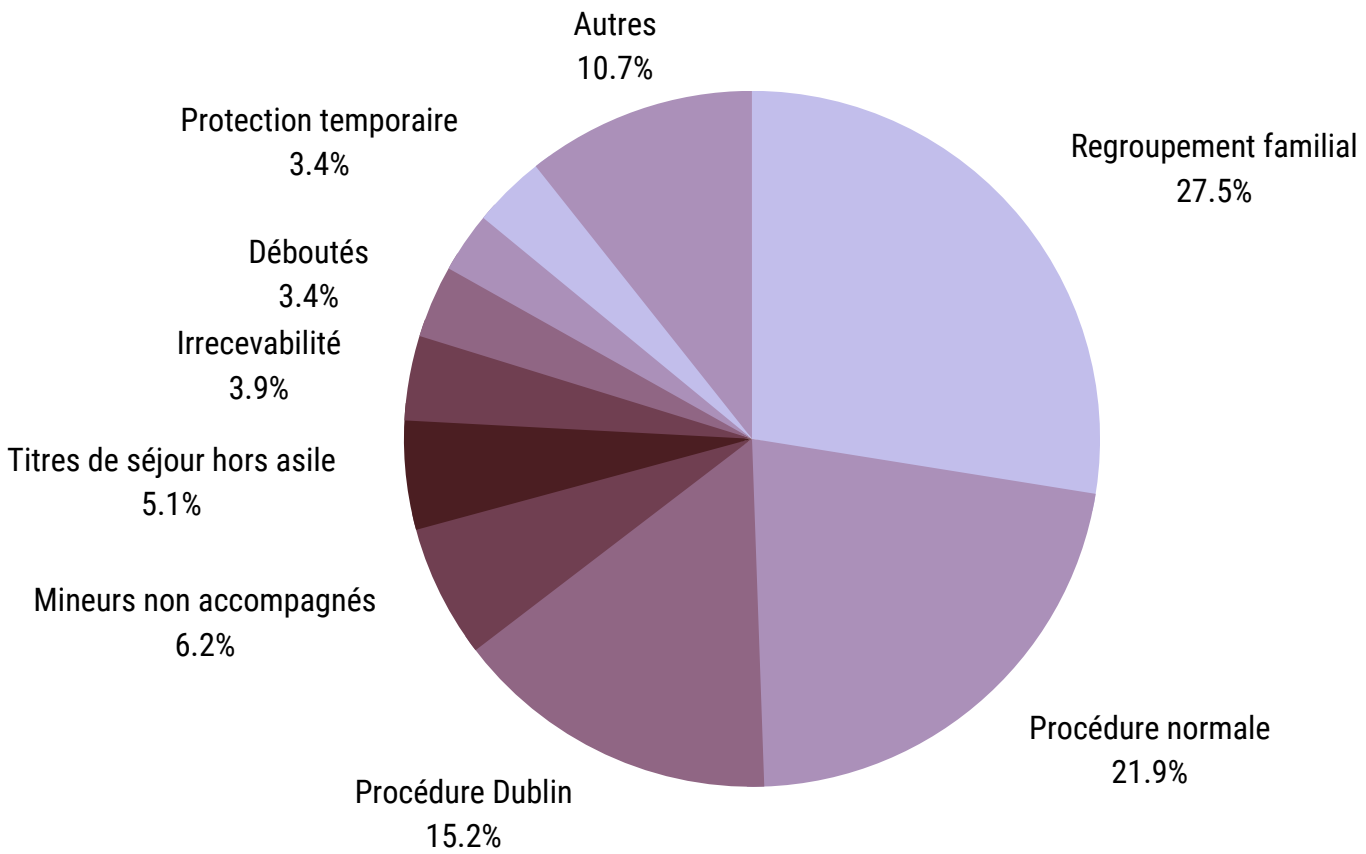
- **791** rendez-vous assurés ;
- **460** personnes rencontrées ;
- dont **266** personnes venues pour la première fois en 2022 ;
- entre octobre et décembre 2022 : **120 personnes** n'ont pu être reçues en raison d'un manque de personnel.

Entre **janvier** et **juin 2022** : Les 3 salariées reçoivent entre 5 et 10 personnes par jour.

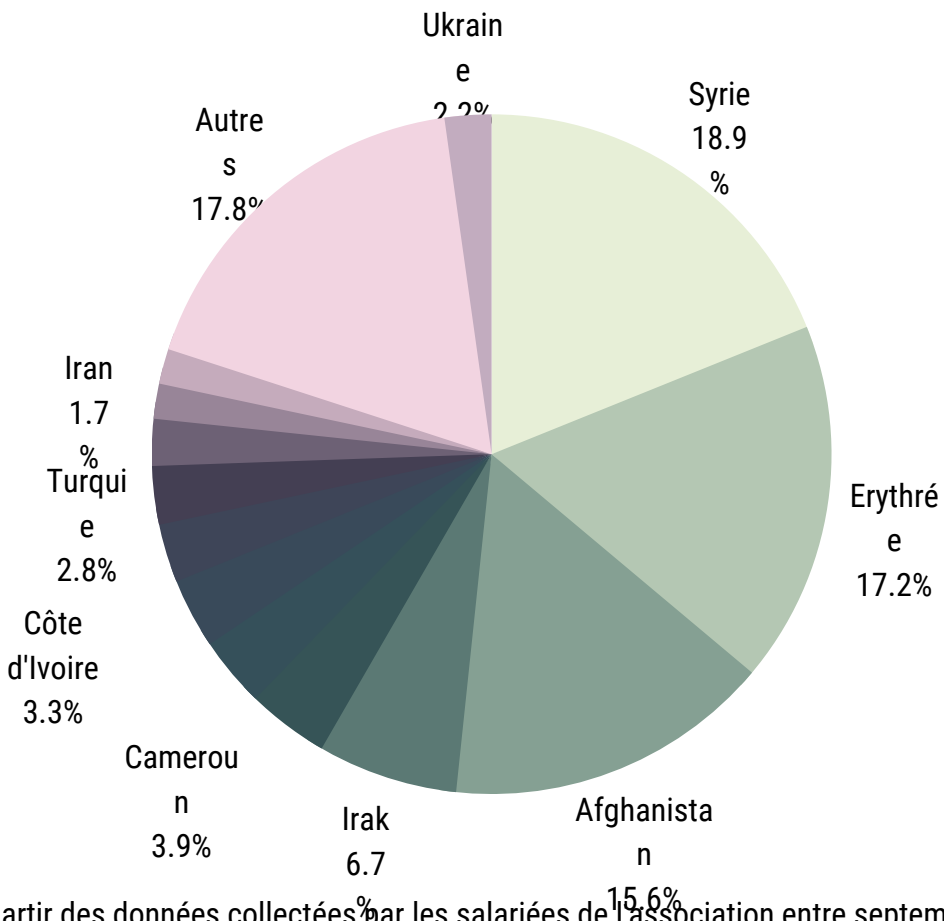
A partir de **juin 2022** : fonctionnement réduit de la permanence : Passerell n'accepte plus de nouveaux dossiers.

Rentrée 2022 : plus que 5 et 10 personnes par semaine.

POUR QUELLES RAISONS NOS BÉNÉFICIAIRES FONT APPEL À LA PERMANENCE D'ACCÈS AUX DROITS ?



D'OÙ VIENNENT PRINCIPALEMENT NOS BÉNÉFICIAIRES ?*



*graphiques réalisés à partir des données collectées par les salariées de l'association entre septembre et décembre 2022

CELLULE DE VEILLE ET D'ACTION JURIDIQUE

PINK PAPER

Fonctionnement :

- Les salariées identifient les besoins en matière de recherche lors des permanences ;
- Besoins transmis aux bénévoles par le biais de réunions ;
- Collecte d'informations via recherches et veille jurisprudentielle ;
- Résultats partagés soit à la personne concernée ou son avocat.e ou à plus grande échelle au réseau de l'association.



Objectif : contribuer à la recherche juridique en matière d'asile au Luxembourg

LA CELLULE EN CHIFFRES

4

Réunions en 2022

35

Juristes bénévoles
membres de la cellule

10

Thématiques de travail

NOS PUBLICATIONS

3

Newsletters

20

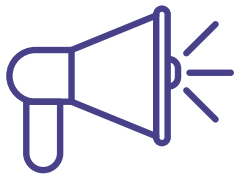
Arrêts résumés

496

Praticien.ne.s du droit
informé.e.s

74

Recommandations partagées aux autorités
pour un Luxembourg respectueux des droits humains



5. PLAIDOYER



A. L'APPLICATION DE LA CONVENTION D'ISTANBUL AU LUXEMBOURG



B. DROITS DE L'ENFANT : UNE PROTECTION POUR TOUS LES ENFANTS, Y COMPRIS EXILÉS

180921

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes
Direction de l'immigration

Numéro dossier MAEE									
Numéro d'identité national									

Demande en obtention du statut d'apatride
au sens de la Convention de New York du 28 septembre 1954 relative au statut des apatrides

C. APATRIDE : UNE DIFFICILE RECONNAISSANCE



D. L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉ.E.S AU LUXEMBOURG



E. AFGHANISTAN IS NOT SAFE

CONVENTION

En **2018**, Le Luxembourg a ratifié la convention du Conseil de L'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, aussi appelée **Convention d'Istanbul**. Cet instrument juridique novateur consacre notamment tout un chapitre aux femmes migrantes, en demandant aux Etats signataires de **reconnaitre la violence fondée sur le genre comme acte de persécution pouvant donner lieu à l'octroi d'un statut de protection internationale**.

Pourtant, quatre ans après sa ratification, Passerell constate que les principes de la Convention sont loin d'être appliqués par l'administration ou les juridictions administratives luxembourgeoises lorsqu'il s'agit de femmes exilées.

seiner Jugend schon gemacht. (...)»³ et que « Er ist ausser sich und psychisch krank. Er ist zu allem fähig. »⁴. Si un tel comportement n'excuse évidemment pas les violences exercées contre la demanderesse, il démontre cependant que son ex-compagnon n'était pas violent envers elle en raison de sa condition de femme, mais en raison de sa personnalité agressive, de sorte que de tels actes de violences ne sont pas susceptibles d'être rattachés à un des critères définis par la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, ci-après désignée par « la Convention de Genève ».



Ceci étant dit, vous déclarez lors de votre entretien sur les motifs sous-tendant votre demande de protection internationale que vous auriez voulu quitter le Soudan depuis 2014 car vous auriez craint que votre père aurait pu vous marier à une personne de son choix, comme il l'aurait déjà fait avec vos sœurs.

Or, Madame, force est tout d'abord de constater que ces motifs de fuite ne rentrent pas dans le champ d'application de la Convention de Genève pour ne pas être liés à votre race, votre nationalité, votre religion, vos opinions politiques ou encore votre appartenance à un certain groupe social. Vous craignez en effet des répressions de la part de votre père en raison du fait que vous refuseriez éventuellement de vous marier à un homme qu'il aurait choisi pour vous, de sorte qu'il s'agit d'un problème s'inscrivant dans un cadre strictement familial.

Passerell consacre une grande partie de son travail à **accompagner des femmes victimes de violence dans leur procédure d'asile** ainsi qu'à **sensibiliser l'opinion publique** sur la pratique de l'administration et des juridictions à leur égard et ce, afin que le Luxembourg applique enfin les principes de la Convention.



Le **7 mai 2022**, Passerell a pu animer une conférence lors du festival des migrations, intitulée "Il ne suffit pas d'être enceinte pour échapper à l'expulsion".

Lise Aylin Kaya, Ambre Schulz et Marion Dubois ont pu partager devant la trentaine de personnes présentes leurs recommandations pour un respect effectif des droits fondamentaux des femmes victimes.



D'ISTANBUL

PASSERELL INVITÉE PAR LE GREVIO À PARTAGER SES OBSERVATIONS SUR LA MISE EN OEUVRE PAR LE LUXEMBOURG DE LA CONVENTION D'ISTANBUL POUR LES FEMMES MIGRANTES

- Le **GREVIO** est un organe indépendant chargé de veiller à la mise en oeuvre par les Etats de la Convention d'Istanbul ;
- Ses membres étaient présents au Luxembourg les **24 et 25 octobre 2022** dans le cadre de leur évaluation du Grand-Duché ;
- Parmi d'autres acteur.rice.s de la société civile, **Passerell a été invitée à partager ses observations** sur les actions mises en place par le Luxembourg pour protéger les femmes migrantes victimes de violence liée au genre ;
- Cela fut l'occasion pour nous de présenter nos principales préoccupations, à savoir la **violation par les autorités de l'article 60 de la Convention**, qui reconnaît la violence liée au genre comme motif de persécution pouvant donner lieu à l'octroi d'une protection ;
- Nos remarques devraient être intégrées dans le **premier rapport d'évaluation du Luxembourg** par le GREVIO qui est attendu pour l'été 2023.

LEILAW

Afin d'arriver à une meilleure application de la convention par les autorités luxembourgeoises, Passerell, accompagnée des asbl RYSE et DOURI a débuté en **janvier 2023** le projet **LEILaW** (*Listen, Exchange and Inform on human rights law for Women*), grâce au soutien de la Commission européenne.

Pendant deux ans, nous mettrons en place avec nos partenaires deux types d'actions complémentaires afin de parvenir à cet objectif :

- **Des activités d'empowerment** afin de créer un espace sûr favorisant l'échange entre personnes issues de différentes communautés sur la violence fondée sur le genre ainsi que le développement de la conscience de soi (Douri ; RYSE).
- **Un renforcement des connaissances juridiques** par le biais d'une **permanence** d'accès aux droits et d'ateliers de **formations** interdisciplinaires sur le droit applicable pour les professionnel.le.s en contact avec notre premier public cible (Passerell).



Co-funded by the
European Union

DROITS DE L'ENFANT



UNE PROTECTION POUR TOUS LES ENFANTS, Y COMPRIS LES ENFANTS EXILÉS

Pour la deuxième année consécutive, Passerell a été conviée à participer au **Summer Seminar** organisé par l'**Ombudsman pour les enfants et les adolescents** du **18 au 22 juillet 2022**. L'objectif de ce séminaire est de créer un espace de rencontre, de formation et d'échange entre professionnel.le.s et décideur.euse.s concerné.e.s par les droits de l'enfant.

Ambre Schulz a eu l'occasion de **modérer** la journée du **19 juillet**, consacrée aux **droits des enfants exilés**. Les thèmes mis en avant au cours de cette journée étaient notamment l'impact du conflit ukrainien, l'accès à l'éducation des jeunes exilés, les mineur.e.s en errance en Europe et enfin la vulnérabilité des mineur.e.s non accompagné.e.s. Ces problématiques font écho aux diverses thématiques de travail et revendications mises en avant par Passerell depuis plusieurs années.

Programme détaillé

(Version 21 juillet 2022)

SUMMER SEMINAR 2022

Children's Rights in Luxembourg

Luxembourg Lifelong Learning Centre

Chambre des Salariés Luxembourg

18 – 22 juillet 2022

INSCRIVEZ-VOUS POUR SUIVRE EN LIGNE

https://us06web.zoom.us/join/register/WN_kpVRpxVOQ1WWGrLuWsEh-g

INSCRIVEZ-VOUS POUR PARTICIPER EN PRESENTIEL

summerseminar@okaju.lu



Aucune protection des MNA en dehors du cadre de l'asile

Au Luxembourg, il n'existe **aucun statut administratif spécifique aux mineur.e.s non accompagné.e.s**. Cela signifie que si un.e jeune exilé.e choisit de ne pas demander l'asile (car son récit ne correspond pas aux motifs permettant d'obtenir une protection), il ou elle ne pourra bénéficier d'**aucune prise en charge** : pas d'hébergement, pas d'accompagnement socio-éducatif ou médical. Cette non prise en charge a des conséquences dramatiques puisque cela force ces jeunes à **continuer leur errance en Europe** et surtout, cela est en **contradiction totale avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant**. La pratique du Luxembourg diverge de celle de la plupart de ses voisins, qui offrent presque tous une prise en charge des mineur.e.s exilé.e.s qui ne demandent pas l'asile.

Depuis plusieurs années, **Passerell** alerte sur ce phénomène et **demande officiellement au gouvernement de créer un statut spécifique pour les mineur.e.s non accompagné.e.s**. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à nous inquiéter, puisque le **Comité International des Droits de l'Enfant**, **Unicef Luxembourg**, **Caritas Luxembourg** et **l'OKAJU** ont tous récemment demandé aux autorités luxembourgeoises la création d'un statut spécifique.

APATRIDIE

UNE DIFFICILE RECONNAISSANCE

Le **5 mai 2022**, le Haut Commissariat aux Réfugiés (UNHCR) et le European Network on Statelessness ont organisé **une après-midi d'échange** avec plusieurs organisations de la société civile autour de la **question de l'apatridie**, de la procédure de détermination du statut et de son accès ainsi que de la charge de la preuve qui repose sur les demandeur.euse.s.



L'occasion pour Passerell, invitée à participer à cet échange, de mettre en lumière **les lacunes qui subsistent encore au Luxembourg quant à la reconnaissance du statut d'apatride** : procédure floue, charge de la preuve trop lourde pour le ou la demandeur.euse ou encore absence de statut propre.



INTÉGRATION DES RÉFUGIÉ.E.S

RENCONTRE AVEC LA COMMISSION EUROPÉENNE CONTRE LE RACISME ET L'INTOLÉRANCE

Une délégation de la **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance** (ECRI), instance de monitoring dépendant du Conseil de l'Europe spécialisée dans les questions de lutte contre le racisme et les discriminations, a effectué une visite au Luxembourg du **19 au 23 septembre 2022**. Cette visite constitue une première étape clé pour la réalisation d'un rapport de suivi sur les actions du Luxembourg en la matière.



Lors d'une rencontre organisée le **20 septembre 2022**, Passerell, accompagnée d'autres membres de la société civile, a pu faire part de ses remarques au sujet de l'intégration des demandeur.euse.s et bénéficiaires de la protection internationale et des lacunes qu'il reste encore à combler. Cela concerne tout particulièrement **l'accès au marché du travail, l'apprentissage des langues ainsi que l'accès à un logement privé**.

A la suite de cette visite, l'ECRI adoptera un rapport dans lequel elle formulera une nouvelle série de recommandations sur les mesures à prendre par les autorités pour combattre le racisme et l'intolérance dans le pays.

AFGHANISTAN IS DES AFGHAN.E.S TOUJOURS À LA

Alors que le retour au pouvoir des talibans à l'été 2021 a été synonyme d'un durcissement des conditions de vie et d'un **accroissement des persécutions** et que de nombreuses organisations, telles que le HCR ont appelé les Etats à **ne pas refuser la protection internationale aux afghan.e.s** tant que la situation sur place ne s'était pas stabilisée, les autorités luxembourgeoises ont continué de **délivrer des refus de protection internationale aux afghan.e.s**.

	Nombre d'octroi de la protection internationale (réfugié + protection subsidiaire)	Nombre de refus de protection internationale	Taux de protection pour les afghan.e.s
2021	116	34	78%
2022	98	12	89%

Le Ministère refuse la protection internationale à ces personnes en leur expliquant que leurs craintes sont hypothétiques. En parallèle, il leur fait miroiter la possibilité de rester au Luxembourg si elles remplissent les conditions pour d'autres types de titre de séjour. Cette position que les autorités luxembourgeoises présentent comme un compromis pragmatique est surtout **inhumaine** : elle revient à **nier le besoin de protection des personnes les plus vulnérables et les plus isolées** qui n'auraient pas accès à d'autres titres de séjour.

source : bilan asile 2021 et 2022, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

Protection des femmes afghanes : la position du Luxembourg contraste avec celle des organisations de protection des droits humains et d'autres pays UE



Au Luxembourg :

(Trib. administratif, n°45773 du rôle, 22 septembre 2022)

En ce qui concerne enfin le fait que les femmes seraient, en général, victimes de persécutions de la part des Talibans, il ressort d'un autre arrêt de la Cour administrative du 19 mai 2022, inscrit sous le numéro 46374C du rôle, que la simple appartenance à la gent féminine, qui indubitablement se voit confrontée à des discriminations en Afghanistan, n'est pas de nature à justifier à elle seule la reconnaissance du statut de réfugié.

2022-12-07



Women from Afghanistan to be granted asylum in Sweden

The Swedish Migration Agency estimates that life as a woman in Afghanistan has now become so difficult that it counts as persecution on the basis of gender. For this reason, Afghan women and girls seeking protection in Sweden will be considered to be refugees and be granted a residence permit.



NOT SAFE

RECHERCHE DE PROTECTION



January 18, 2022 12:01AM EST

Afghanistan: Taliban Deprive Women of Livelihoods, Identity

HUMAN
RIGHTS
WATCH



Afghanistan: UN experts say 20 years of progress for women and girls' rights erased since Taliban takeover

LA PERSÉCUTION SUBIE PAR LES HAZARAS NON RECONNUE AU LUXEMBOURG

Les **Hazaras** sont une autre catégorie de population qui peine à faire reconnaître les persécutions subies par les Talibans. Groupe ethnique chiite minoritaire en Afghanistan, les Hazaras sont régulièrement la cible de **violences, intimidations, expropriations ou encore attentats**.

Pourtant, les Hazaras essuient de nombreux refus à leurs demandes de protection internationale par les autorités et juridictions luxembourgeoises, qui estiment qu'ils ne font pas "l'objet de persécutions généralisées et systématiques du seul fait de leur origine ethnique ou de leur confession musulmane chiite." (**Cour adm., 46108C du rôle, 30 juin 2022**)

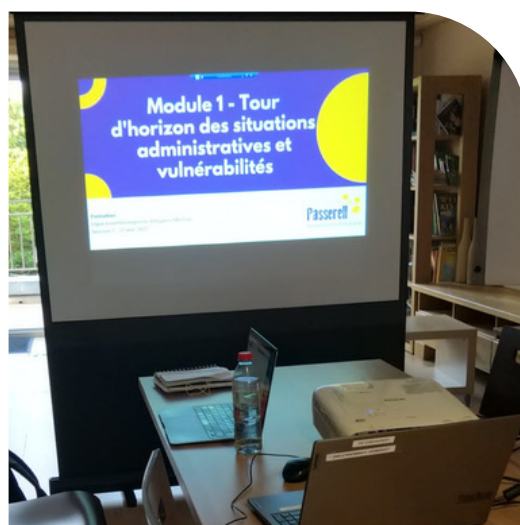
Pour sensibiliser l'opinion publique et alerter les autorités, la communauté Hazara du Luxembourg a organisé le **samedi 8 octobre 2022** une **manifestation** à laquelle Passerell a participé. L'objectif était de mettre en lumière les situations vécues par la communauté sur place et de **demandeur aux autorités de reconnaître le besoin de protection des Hazaras.**



6. CONSULTANCE



A. EXPERTISE JURIDIQUE DANS LA RÉALISATION D'UNE EXPOSITION RELATIVE AUX DROITS HUMAINS



B. FORMATIONS EN DROIT D'ASILE ET DROITS FONDAMENTAUX

EXPOSITION SUR LES DROITS HUMAINS

MUSÉE NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DES DROITS HUMAINS

En 2022, Passerell a achevé son travail en coopération avec Frédérique Buck pour réaliser une **exposition permanente sur les droits humains** au Musée National de la Résistance et des Droits Humains à Esch-sur-Alzette.

Passerell a été impliquée à plusieurs stades de la réalisation :

- choix des thématiques abordées et sélection des témoignages ;
- rencontre avec les témoins et préparation de leurs témoignages ;
- participation aux tournages ;
- écriture des éléments de contextualisation ;
- choix des graphismes et illustrations.



“ Cette nouvelle exposition vise à prolonger la mission historique du Musée en informant le grand public sur les droits humains et en suscitant une réflexion sur leur mise en oeuvre dans le monde et au Luxembourg. ”



OUVERTURE
PRÉVUE EN
2024



MUSÉE NATIONAL DE LA
RÉSISTANCE ET DES
DROITS HUMAINS

PASSERELL FORMATEUR

Passerell propose des **formations** pour mieux comprendre et mieux accompagner les personnes en situation d'exil.

Nous sommes agréés depuis **2019** par le **Barreau de Luxembourg** et par le **Ministère de l'Éducation nationale** depuis **avril 2022** comme organisme de formation continue.

L'offre est modulable en fonction des besoins spécifiques. Les modules tiennent compte des problématiques constatées sur le terrain ainsi que des développements administratifs et juridiques récents.



EXEMPLE DES MODULES PROPOSÉS :

- Problématiques transversales dans l'accompagnement des demandeurs d'asile : accueil, procédure, assistance judiciaire
- Le regroupement familial
- Les mineurs non accompagnés et le rôle de l'administrateur ad hoc
- Le règlement Dublin III
- Vulnérabilités et exil : articulation du droit des étrangers et des vulnérabilités spécifiques
- La protection apportée par les droits fondamentaux en droit d'asile

Formations délivrées	8
professionnel.le.s ayant participé	51
organismes formés	2



Intéressé.e par l'une de nos formations ? contactez-nous sur contact@passerell.lu pour en savoir plus

catalogue complet disponible sur www.passerell.lu/formations

7. SENSIBILISATION



A. PASSERELL AU SECRETARIAT DU LFR



B. L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉ.E.S AU LUXEMBOURG VUE PAR LES RÉSIDENT.E.S



C. ENREGISTREMENT DE PODCASTS SUR LA PROTECTION INTERNATIONALE

PASSERELL AU SECRÉTARIAT DU COLLECTIF RÉFUGIÉS

Lëtzebuurger Flüchtlingsrot
Collectif Réfugiés Luxembourg

Chaque année, le secrétariat du Collectif Réfugiés Luxembourg (LFR) est assuré par une ou plusieurs associations membres du collectif. **Passerell** et **Ryse** en avaient toutes deux la charge pour l'année 2021-2022. Deux thématiques primordiales étaient au programme de cette année riche en travail : l'intégration des réfugié.e.s et, en amont des élections législatives, l'élaboration de revendications sur divers sujets tels que l'accueil, l'intégration, le regroupement familial, les vulnérabilités ou encore les mineur.e.s non accompagné.e.s.



*Le LFR est un groupement d'associations aux orientations et aux mandats divers ayant décidé de mettre en commun leurs efforts pour **veiller au respect des droits des personnes qui ont dû quitter leur pays et qui cherchent refuge au Luxembourg**. Le suivi de la mise en oeuvre des normes internationales et européennes ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique à la problématique du droit d'asile constituent le cœur du travail du Collectif.*

20 juin 2022 : le LFR célèbre la journée mondiale des réfugié.e.s

A l'occasion de la journée mondiale des réfugiés qui s'est tenue le **20 juin 2022**, le Collectif Réfugiés a souhaité, par le biais d'une conférence de presse, mettre l'accent sur l'intégration et a appelé à faire le point sur les dispositifs susceptibles d'améliorer l'accueil, afin de **favoriser une plus grande intégration des réfugié.e.s** au Luxembourg.

Les associations membres ont mis l'accent sur les aspects essentiels qui constituent les piliers d'une intégration réussie : l'accès au marché du travail, l'accès aux études, le regroupement familial et l'accès au logement. Enfin, le LFR a souhaité apporter des pistes de réflexion et d'amélioration pour faciliter l'accès à ces secteurs et ainsi veiller à une meilleure intégration des demandeur.euse.s et bénéficiaires de la protection internationale.



L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉ.E.S VUE PAR LES RÉSIDENT.E.S

Conjointement à la conférence de presse, le LFR, en collaboration avec **Ara City Radio**, a mené une action de sensibilisation dans les rues de Luxembourg sous forme d'interview vidéos autour de la thématique de l'intégration :

- un **micro-trottoir pour aller à la rencontre des résident.e.s** et les sensibiliser aux droits et défis liés à l'accueil des réfugiés au Luxembourg ;
- un **micro-trottoir** pour écouter le **vécu et les besoins des réfugié.e.s** au Luxembourg ;
- une session de **questions-réponses entre un.e résident.e et un réfugié.e** afin de souligner l'importance de l'accueil et les bienfaits de la diversité.



VIDÉOS DISPONIBLES
SUR LA CHAÎNE
YOUTUBE "RADIO ARA
NEWSDESK"

PODCASTS SUR LA PROTECTION INTERNATIONALE



En **novembre 2022**, les associations Passerell et Ryse, en collaboration avec Ara City Radio, ont débuté un projet pilote d'enregistrement de podcasts réalisés par et pour les demandeur.euse.s de protection internationale.

Nous avons remarqué que beaucoup de demandeur.euse.s de protection internationale n'ont que très peu de connaissance sur leurs droits et sur la procédure dans laquelle ils se trouvent au Luxembourg. De plus, beaucoup de **fausses informations** circulent souvent entre les membres d'une même communauté sur la procédure d'asile et tou.te.s les demandeur.euse.s n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour s'adresser aux associations qui offrent des informations sur les droits.

Ce projet espère donc **réduire l'asymétrie d'information entre les demandeur.euse.s et l'administration**. L'objectif est que les demandeur.euse.s soient mieux informé.e.s sur leurs droits, directement dans une langue qu'ils comprennent et grâce à un outil qui soit accessible gratuitement, facilement et à n'importe quel moment.

Passerell agit en tant que **conseiller juridique**, en présentant une liste de sujets, en organisant des ateliers sur le thème du podcast pour présenter les éléments clés qui devront être mentionnés par les présentateur.rices et en analysant les enregistrements avant leur diffusion afin de s'assurer de la qualité et de la pertinence du contenu.

Pour le moment **3 podcasts** ont été enregistrés en **7 langues** : français, arabe, farsi, tigrigna, amharique, ukrainien et espagnol.

Bientôt disponibles à l'écoute !

8. ACTIVITÉS DE SOCIALISATION



A. FÊTE DE PÂQUES



B. TOURNOI DE FOOT



C. REPAS DE NOËL



D. LËTZ MEET UP

16 AVRIL 2022 : FÊTE DE PÂQUES

Le 16 avril 2022, la Ville de Luxembourg a organisé une **journée d'accueil et d'échange interculturel** à l'occasion de la Fête de Pâques. L'action visait à favoriser les rencontres tout en créant un espace d'échange culturel autour d'une fête traditionnelle au Luxembourg.

Passerell a répondu positivement à l'invitation de la Ville en tenant un stand d'information sur nos activités; l'occasion de faire connaître notre association auprès des participant.e.s.



15 OCTOBRE 2022 : TOURNOI DE FOOT



Le **samedi 15 octobre 2022**, une quarantaine de joueurs, réfugiés et résidents luxembourgeois, se sont réunis au LOFT à Contern pour participer à un tournoi de foot organisé par Passerell, grâce au soutien de DLA Piper.

L'objectif était double : **créer du lien social** autour d'un sport commun mais aussi **collecter des fonds** auprès des spectateurs pour que l'association puisse continuer sa mission de défense des droits des exilé.e.s.

Un grand bravo à l'équipe gagnante ainsi qu'à tous les participants pour leur intérêt et leur bonne humeur. Tous nous ont fait part de leur souhait de voir cet évènement se dérouler de nouveau l'année prochaine.

UN GRAND MERCI AU
CABINET DLA PIPER
D'AVOIR SPONSORISÉ
CET ÉVÈNEMENT



16 AVRIL 2022 : FÊTE DE PÂQUES



Le **5 décembre 2022**, Passerell et Ryse ont organisé un repas pour une dizaine de nos bénéficiaires parmi les plus vulnérables. L'occasion de célébrer la fin de l'année et de se retrouver pour un moment d'échange convivial dans nos locaux.

Merci à l'équipe de **CPP investments** qui s'est portée volontaire pour organiser entièrement les menus, la décoration de la salle et l'animation du repas.

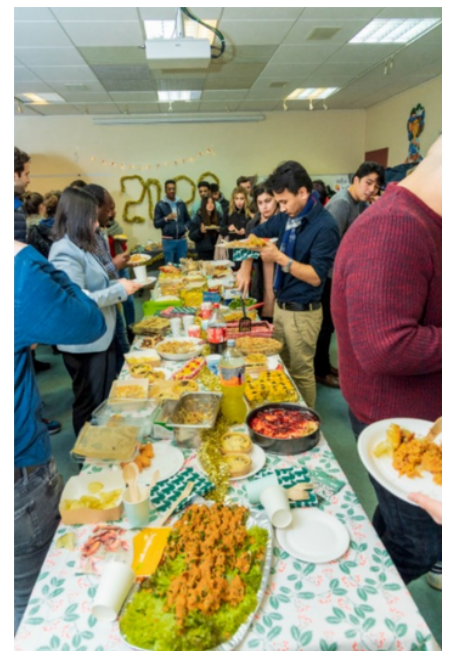


15 DÉCEMBRE 2022 : LÈTZ MEET UP HOLIDAYS EDITION

Dans la continuité du repas de Noël, Passerell et Ryse ont souhaité organiser un nouvel événement, à plus grande échelle, afin de se réunir et de fêter l'année qui s'achève.

La soirée du **15 décembre** a donc vu le grand retour de notre événement "**Lètz Meet Up**", où environ **80 bénéficiaires et bénévoles** des deux associations organisatrices se sont retrouvés dans les locaux du CLAE.

Pour l'occasion, chaque invité a ramené une spécialité culinaire de son pays à partager avec l'ensemble des convives. Un moment convivial et festif qui s'est achevé tard dans la soirée.



9. IMPACT

Tout au long de ce rapport, Passerell propose plusieurs éléments pour assurer l'évaluation des projets menés et du travail effectué en 2022.

Afin de pouvoir comparer l'évolution d'une année à l'autre, les indicateurs repris sont les mêmes qu'en 2020 et 2021.

RECHERCHES JURIDIQUES

PARTAGE D'INFORMATIONS

NIVEAU 2 : TRAVAIL DE PLAIDOYER

PERMANENCE D'ACCÈS AUX DROITS

EVÈNEMENTS DE SOCIALISATION

NIVEAU 1 : TRAVAIL DE TERRAIN

9. IMPACT

EVÈNEMENTS DE SOCIALISATION

OBJECTIFS

CRÉATION DE LIEN SOCIAL

ACTIVITÉS

EVÈNEMENTS DE SOCIALISATION




RÉSULTATS

NOMBRE D'ÉVÈNEMENTS : 3
NOMBRE DE PARTICIPANT.E.S : 130




IMPACT

MULTIPLICATEUR D'INTÉGRATION
AMÉLIORATION DU VIVRE ENSEMBLE

3 ÉVÈNEMENTS DE SOCIALISATION :

-  15 octobre : Tournoi de foot
-  5 décembre : Repas de Noël
-  15 décembre : Lätz Meet Up

PUBLIC MOBILISÉ :

-  130 participant.e.s
-  44 participant.e.s par événement en moyenne
-  15 bénévoles impliqué.e.s

NIVEAU 1 : TRAVAIL DE TERRAIN

9. IMPACT

PERMANENCE D'ACCÈS AUX DROITS

OBJECTIFS

INFORMATION SUR LES DROITS ET LA PROCÉDURE / DÉCELER DES SITUATIONS DE NON-RESPECT DES DROITS

ACTIVITÉS

PERMANENCE

RÉSULTATS

NOMBRE DE PERSONNES REÇUES

IMPACT

BAISSE DE L'ASYMÉTRIE D'INFORMATION ENTRE DPI ET L'ADMINISTRATION

LA PERMANENCE EN CHIFFRES :

- 791 rendez-vous assurés
- 460 personnes rencontrées
- dont 266 venues pour la première fois en 2022
- entre octobre et décembre 2022 : 120 personnes n'ont pas pu être reçues en raison d'un manque de personnel

NIVEAU 1 : TRAVAIL DE TERRAIN

9. IMPACT

RECHERCHES JURIDIQUES

OBJECTIFS

CONDUIRE DES RECHERCHES, COLLECTER LES INFORMATIONS JURIDIQUES ET LES METTRE EN FORME

ACTIVITÉS

CELLULE DE VEILLE ET D' ACTIONS JURIDIQUES




RÉSULTATS

NOMBRE DE PUBLICATIONS




IMPACT

MEILLEURE CONNAISSANCE DES DROITS DES PERSONNES EXILÉ.E.S POUR LES PROFESSIONNEL.LE.S À LEUR CONTACT

LA CELLULE DE VEILLE ET D' ACTION JURIDIQUE

-  **35** bénévoles
-  **10** thématiques de travail
-  **4** réunions

RÉSULTATS DU TRAVAIL EFFECTUÉ

-  **3** newsletters envoyées
-  **18** arrêts résumés
-  **10** publications thématiques (pétition, communiqués de presse, recommandations etc)

NIVEAU 2 : TRAVAIL DE PLAIDOYER

9. IMPACT

PARTAGE D'INFORMATIONS

OBJECTIFS

PARTAGE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

ACTIVITÉS

**NEWSLETTER, FORMATIONS, MANIFESTATIONS, CONFÉRENCES,
RÉSEAUX SOCIAUX**




RÉSULTATS

**NOMBRE DE FORMATIONS RÉALISÉES, CONFÉRENCES ORGANISÉES,
NOMBRE D'ABONNÉ.E.S SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**




IMPACT

**STIMULATION JURIDIQUE EN MATIÈRE D'ASILE ET DE DROITS
FONDAMENTAUX AUPRÈS DE PRATICIEN.NE.S, DE L'ADMINISTRATION ET
DES JURIDICTIONS**

FORMATIONS ET ÉVÈNEMENTS

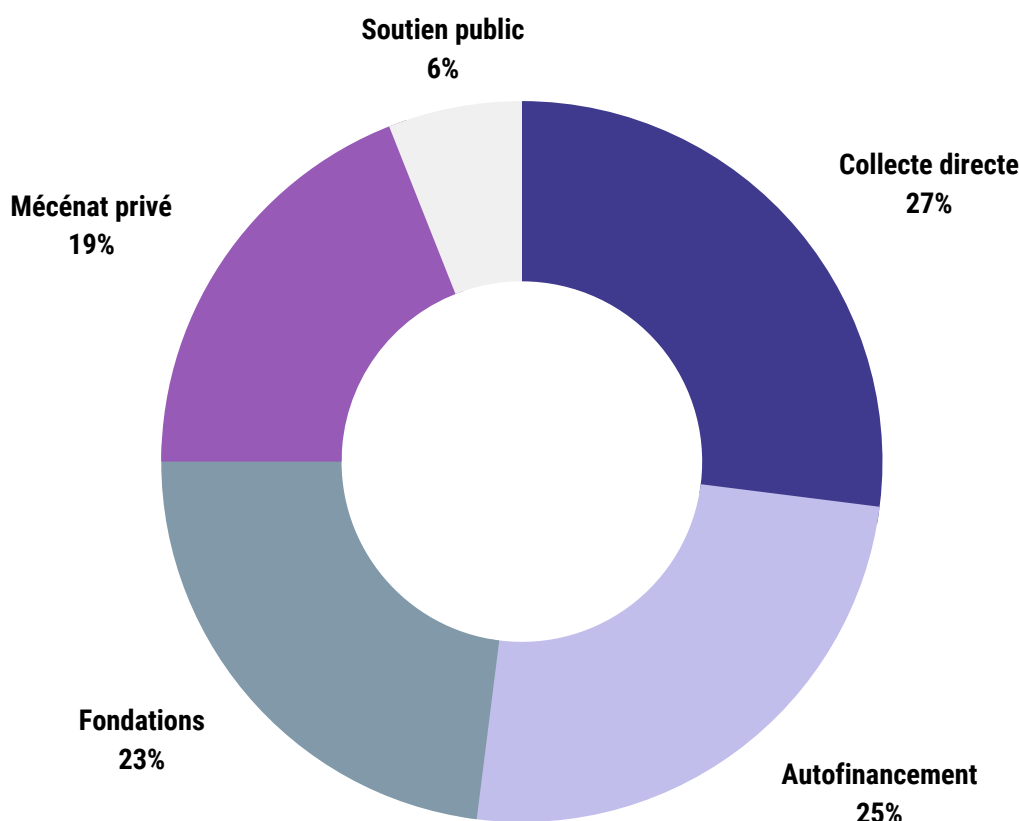
-  **8** formations délivrées
-  **5** conférences et manifestations
-  **3** réunions avec des organes internationaux chargés de veiller au respect des droits

PERSONNES IMPACTÉES

-  **51** professionnel.le.s formé.e.s
-  **1900** membres de notre liste de diffusion
-  **2970** abonné.e.s sur nos réseaux sociaux

NIVEAU 2 : TRAVAIL DE PLAIDOYER

10. RESSOURCES



En 2022, nos ressources ont été réparties de la manière suivante :

27 % de collecte directe : dons et soutiens de citoyen.ne.s engagé.e.s

25% autofinancements: formations juridiques, consultance juridique pour le MNRDH

23% fondations : luxembourgeoises ou européennes

19% mécénat privé : actions soutenues par les entreprises ou asbl

6% de soutien public : subsides de 5 000€ du Ministère de la Justice et 4 200 € du Ministère des Affaires étrangères.

*Malgré un contexte difficile et un avenir qui s'est obstrué à partir de l'été, nous avons réussi pour la première fois à **répartir de manière équitable nos sources de financement.***

*Jamais nous n'avions reçu autant de soutiens de personnes privées et de mécènes. C'est grâce à votre mobilisation sans précédent que nous avons réussi à redresser la barre et continuer à défendre les personnes exilées au Luxembourg. Cela se ressent d'ailleurs dans la répartition de nos ressources puisque cela représente **46% de notre budget total.***

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN



LOMBARD ODIER
FONDATION



FEDERATION
DES **ARTISANS**



LA DÉFENSE
DES DROITS
DES **AVOCATS POUR**
DES **E**TRANGERS

lalux
ASSURANCES



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice



CLaE ASBL
reconnue d'utilité publique



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

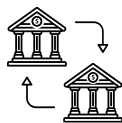
VOUS AUSSI, ENGAGEZ-VOUS POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES EXILÉES

Bien que nous ayons réussi à diversifier nos ressources ces dernières années, notre modèle de financement n'est toujours pas pérenne. Chaque soutien nous est précieux pour continuer notre mission de **défense des droits des personnes exilées**.

En faisant un don à Passerell, vous nous permettez de continuer à mener à bien nos missions. Pour cela, plusieurs possibilités s'offrent à vous.

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

Par virement :



Coordonnées bancaire de Passerell :
LU54 1111 7043 2710 0000
BIC : CCPLLULL

Par carte bancaire :



Accès Donorbox via notre page :
www.passerell.lu/don

En achetant notre livre :

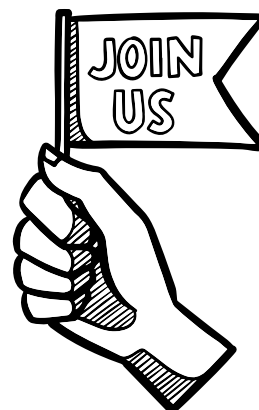


Commander sur
www.passerell.lu/rehumanisez-moi-commande

S'ENGAGER :

Si vous souhaitez agir, deux possibilités s'offrent à vous :

- rejoindre notre cellule bénévole de veille et d'action juridique ;
- devenir membre de Passerell afin de contribuer à la vie quotidienne de l'association ;
- ou bien les deux à la fois !



Pour ce faire, rien de plus simple :



écrivez-nous : contact@passerell.lu

Merçi

SUIVEZ-NOUS :



@Passerell.lu



@Passerell_LU



@Passerell2015



Passerell Luxembourg